

Conditions Générales d'Utilisation **de la carte d'abonnement du cinéma municipal Max Linder.**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les conditions d'utilisation de la carte d'abonnement mise à la disposition des spectateurs du cinéma municipal Max Linder par la Municipalité de Saint-Girons.

Tout utilisateur de la carte d'abonnement reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions.

1/ Article 1 : Utilisation de la carte d'abonnement en tant que moyen de paiement

1.1 : Conditions d'obtention

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans peut acquérir la carte d'abonnement cinéma.

La carte d'abonnement cinéma est disponible en caisse du cinéma Max Linder aux horaires d'ouverture.

La carte d'abonnement cinéma est un moyen de paiement utilisable en caisse.

Pour être utilisée comme moyen de paiement, la carte doit être préalablement chargée ou rechargée en places en caisse.

1.2 : Prix de la carte d'abonnement

La carte d'abonnement cinéma est au tarif de 1 € TTC.

Le prix d'un chargement est fixé à 50 € TTC pour 10 places (soit 5 € la place).

1.3 : Règles d'utilisation des chargements de places sur la carte

La carte peut être utilisée pour payer des places de cinéma uniquement en caisse selon les modalités énoncées ci-après. La carte est un moyen de paiement si et seulement si elle est chargée en places prépayées.

Une carte avec un chargement actif de 10 places est acceptée comme moyen de paiement, tous les jours, à toutes les séances (hors places pour des contenus complémentaires, séances spéciales, opéras filmés) dans la limite de 2 places par séance. La carte peut être utilisée pour les séances 3D avec une majoration en fonction du tarif en vigueur de la 3D dans votre cinéma.

La carte est rechargeable par tranche de 10 places minimum.

Un chargement de 10 places est valable 1 an à compter du premier débit. Passé ce délai, le chargement devient inactif, inutilisable et non remboursable même partiellement.

L'achat d'un nouveau chargement ne prolonge pas le délai de validité du précédent chargement, si celui-ci n'est pas épuisé.

Tout rechargement de la carte est définitif. Le client ne pourra obtenir l'annulation de sa commande. Aucun remboursement ne sera effectué.

Carte à présenter à la caisse à chaque entrée en échange d'un ticket CNC (Centre National du Cinéma).

2/ Article 2 : Perte, vol ou détérioration de la carte

Le titulaire est gardien de sa carte. La responsabilité de la Municipalité ne saura être engagée en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers non autorisé de la carte du titulaire.

En cas de perte, de vol, ou de détérioration de la carte, le titulaire devra se procurer une nouvelle carte, support exclusif et nécessaire des places chargées, en vente au prix de 1 € TTC

à la caisse du cinéma Max Linder aux horaires d'ouverture suivant la procédure décrite ci-dessous.

Le titulaire doit déclarer la perte, le vol ou la détérioration de sa carte auprès du Service Culturel de la ville de Saint-Girons. Une fois cette déclaration effectuée, l'ancienne carte est désactivée et ne permet plus d'acheter des places. Les places restantes sur l'ancienne carte du titulaire sont transférées sur sa nouvelle carte (sans modification de la durée de validité des places).

Le cinéma municipal Max Linder et la Municipalité de Saint-Girons sont dégagés de toute responsabilité entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée.

3/ Article 3 : La newsletter

En achetant la carte d'abonnement, le titulaire s'abonne à la newsletter du Service Culturel de la Ville de Saint-Girons, qui lui sera envoyée régulièrement par courriel. Celle-ci informe le titulaire sur l'actualité du cinéma municipal Max Linder et sur la programmation culturelle de la ville.

Chaque abonné à la newsletter dispose de la possibilité de se désabonner ainsi que d'un droit d'accès et de modification quant aux informations nominatives le concernant.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'abonné bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à webmaster@ville-st-girons.fr.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le **1^{er} octobre 2017**.